



CHAMPIONNAT DE FRANCE 2022
MIXTES PAR ÉQUIPES
7 & 8 MAI 2022 – RECQUIGNIES (HAUTS DE FRANCE)

Championnat de France 2022

Mixtes par Équipes

07 & 08 mai 2022 – RECQUIGNIES (Hauts de France)
Salle OMNISPORTS RECQUIGNIES – 59245 Recquignies

Forclusion : 24 avril 2022

Catégories	<p style="text-align: center;">Catégories Mixtes par équipes : Femmes - Hommes</p> <p>@ Seniors : Juniors 2 & 3 ; Seniors Combat ; Seniors Assauts ; Vétérans Combat</p> <p>@ Moins 18 ans : Cadets, Cadettes, Juniors 1 avec demande surclassement et autorisation parentale</p> <p>@ Vétérans 1 avec demande sur classement</p>
Type de compétition	<p style="text-align: center;">Compétition par équipe en relais</p> <p style="text-align: center;">Assauts en 9 x 1 mn</p> <p style="text-align: center;">Assauts de 1/8, 1/4 et 1/2 (suivant le nombre d'engagés)</p>
Samedi A titre indicatif	<p style="text-align: center;">Convocation : 8h30</p> <p style="text-align: center;">Tirage au sort : 9h00</p> <p style="text-align: center;">Début des assauts : 10h</p> <p style="text-align: center;">Fin : 18h</p>
Dimanche A titre indicatif	<p style="text-align: center;">Accueil : 9h00</p> <p style="text-align: center;">Début des assauts : 09h30</p> <p style="text-align: center;">Remise des récompenses : 15h00</p> <p style="text-align: center;">Fin : 16h</p>
Inscription en ligne	<p style="text-align: center;">ffsavate.com (espace dirigeant - rubrique compétition)</p> <p style="text-align: center;">Tournoi : 2101010</p>
Droit d'inscription paiement en ligne	<p style="text-align: center;">20€ par tireur - Onglet Paiement pour le compétiteur</p>
Contact organisateur	<p style="text-align: center;">Daniel BACOT – bfcrcquignies@gmail.com</p>



Championnat de France Mixte par Équipe - Inscriptions et Paiement en ligne :

La plateforme d'inscriptions en ligne, mise en place par la Fédération et accessible via la connexion à votre compte club.

Pour cela, les présidents ou correspondants de clubs devront se connecter au compte fédéral de leur association et inscrire les tireurs souhaités. Le Championnat de France Mixte par équipe sera présenté sous la forme de deux compétitions :

- Championnat de France CNCCB Mixte Équipe (tournoi 2101010)

Le certificat médical, attestation de réponses négatives au QSport et surclassement si nécessaire seront à présenter au 1er jour de la compétition.

La présentation du pass vaccinal est obligatoire pour tous les tireurs et le public de +16 ans, pass sanitaire +12 ans – selon restriction et protocole en vigueur.

À lire :

- * Règlement Compétition Championnat de France Individuel
- * Demande de surclassement
- * Autorisation parentale
- * Attestation QSport
- * Information Lutte antidopage

Règlement Championnat de France Mixte par Équipe

Le Championnat de France Mixte par équipe fait partie des compétitions officielles du CNCCB.

Il s'agit d'une compétition mixte par équipes qui est ouverte à partir du pommeau rouge (des moins de 18 ans catégorie junior jusqu'aux vétérans I avec demande de surclassement).

Concernant le règlement de cette manifestation, le document de référence reste le « règlement des compétitions ». Néanmoins, étant donnée la formule de cette compétition, des particularités réglementaires vont tout de même être spécifiées, celles-ci sont expliquées dans le document ci-dessous.

Liste des modifications par rapport au Cahier J (règlement des compétitions) :

Principe

La compétition est prévue pour durer deux jours.

Chaque équipe pourra être ou non mixte. Les équipes pourront être composées de différents clubs. Le nom et la composition de l'équipe devra être envoyé à cnccb-competitions@cnccb.net

La validation du nom de l'équipe sera à l'appréciation du DO.

Cette compétition pourra accueillir au minimum 6 équipes. Chacune d'elles pourra être composée de trois ou quatre tireurs. Chaque assaut oppose 3 équipiers de deux équipes adverses.

Forme des rencontres et armes

Les rencontres se déroulent par équipe en assaut en relais.

Chaque rencontre sera composée de 9 reprises d'une minute et séparées par 10 secondes de changement d'équipier.

Les reprises se feront en simple canne.

Composition des équipes

Tous les membres d'une même équipe doivent être licenciés dans le même club.

Les équipes engagées ne peuvent être modifiées après le début de la compétition. Il est interdit de tirer dans deux équipes différentes au cours de la même compétition.

Avant toute rencontre, si une équipe dispose d'un nombre de tireurs supérieur au nombre de tireurs pouvant y participer, les équipiers doivent déterminer lesquels d'entre eux participeront à cet assaut. Les équipiers ne participant pas devront rejoindre la zone prévue pour les spectateurs.

Les membres d'une équipe qui participe à la rencontre sont présents et en tenue dans leur zone avant le salut. Le salut a lieu avant la première reprise et les trois équipiers des deux équipes qui participent à la rencontre entrent dans l'aire de combat au commandement de l'arbitre et se saluent.

Les seconds sont les tireurs participant à un assaut qui ne sont pas engagés lors d'une reprise sur l'aire de combat. Ils ne sont autorisés à communiquer qu'entre eux, à voix basse. Il leur est interdit de communiquer avec toute autre personne avec quelque moyen que ce soit.

Si le nombre d'équipiers est réduit à 2 pendant la compétition suite au forfait d'un tireur de l'équipe, celle-ci peut décider de rester engagée ou de déclarer forfait.

Si le forfait a lieu au cours d'un assaut, l'équipe peut décider de continuer celui-ci ou de déclarer forfait (pas de remplacement possible d'un tireur resté dans la zone prévue pour les spectateurs).

S'il ne reste plus qu'un seul tireur dans l'équipe pour diverses raisons, l'équipe est automatiquement disqualifiée.

Catégories

Les équipes pourront être ou non mixte.

Les catégories pouvant être présentes lors des rencontres sont :

- les moins de 18 ans catégorie junior 1 avec surclassement
- les seniors
- les vétérans 1 avec sur classement

Déroulement

Toutes les équipes effectueront un maximum de 10 assauts pendant la compétition.

Les assauts seront déterminés par une poule circulaire où les équipes tireront leur place initiale.

Chaque équipe rencontre "x" équipes au-dessus et au-dessous de sa position dans la poule circulaire.

Les assauts se déroulent en opposant un tireur de chaque équipe par reprise suivant les règlements techniques et d'arbitrage en vigueur. A chaque minute annoncée par le chronométreur, les tireurs d'une équipe disposent de 10 secondes pour se relayer.

Les arrêts de l'arbitre ne sont pas comptabilisés dans le temps d'une reprise. Le chronométreur sera chargé d'arrêter le chronomètre à chaque arrêt de l'arbitre.

Le passage de relais s'effectue à la limite extérieure de l'aire de combat dans la zone neutre. Le relais est assuré au commandement de l'arbitre.

Un tireur peut rester sur l'aire jusqu'à deux reprises consécutives.

Les compétiteurs en attente pour se relayer doivent respecter les règles de comportement sportif, sans interférer dans le travail de l'arbitre ou des juges.

Les tireurs participant à l'assaut disposeront de chaises en nombre suffisant disposées conformément au présent règlement (voir annexe).

En cas d'égalité en fin d'assaut, chaque équipe marque le nombre de points-assauts attribué à ce type de résultat.

Disqualification d'une équipe

Une équipe est disqualifiée pour l'assaut en cours à la réception du cinquième avertissement.

Corps Arbitral

Le corps arbitral sera composé d'officiels diplômés nationaux et si nécessaire, d'officiels diplômés régionaux, à raison de 4 à 5 personnes par aire de combat. Le chronométreur par aire de combat sera une personne mise à disposition par les organisateurs.



Classement et victoire

En cas d'égalité entre deux équipes :

- Si les équipes se sont déjà rencontrées : l'équipe ayant remporté la rencontre est déclarée vainqueur.
- Si les équipes se sont déjà rencontrées et que cet assaut s'est déjà soldé par une égalité, les équipes seront départagées selon la méthode décrite dans le règlement d'arbitrage, chapitre 4.3.1.2.
- S'il est toujours impossible de départager les deux équipes malgré l'utilisation de cette méthode, ou dans le cas où les deux équipes ne se sont pas rencontrées, organiser un assaut de barrage sans égalité possible (règlement d'arbitrage, chapitre 4.3.1.2).

Titres

A l'issue de la compétition est décerné le titre de Champion de France Mixte par Équipe année 20xx”

Demande de surclassement d'âge pour la saison 20 . . / 20 . .

Je soussigné (nom - prénom) Date de naissance :

demande à bénéficier d'un surclassement d'âge pour la saison en cours.

N° de licence N° de club tél/portable :

nom - prénom de l'Entraîneur

Signature

de l'intéressé ou, pour les mineurs, d'un parent ou tuteur

Catégories	Ages	surclassement	
		Simple	Double
moins de 12 ans	10 et 11 ans	non	non
	12 ans	oui → moins de 15 ans	non
moins de 15 ans	13 et 14 ans	non	non
	15 ans	oui → moins de 18 ans	non
moins de 18 ans	16 et 17 ans	non	non
	18 ans	oui → seniors	non
Vétérans 1	de 39 ans à 49 ans	oui → seniors	non
Vétérans 2	de 50 ans et plus	oui → vétérans 1	non

Toute demande de surclassement pour les tireurs vétérans doit faire l'objet d'un **EXAMEN CARDIOLOGIQUE** accompagné du **certificat médical et des attestations n+1 et n+2** (si nécessaire) conformément au règlement médical.

Catégorie naturelle	Catégorie de surclassement

avis médical	
Surclassement aucun simple double	date signature et cachet

Le médecin du CNCCB :		signature
Avis :	date	

Autorisation parentale

Je, soussigné, père, mère, représentant légal

tél.....,

autorise l'enfant (NOM, Prénom) à participer à la
compétition de canne de combat qui se déroulera le(s)
..... à

Dans la catégorie

Encadrement assuré par Qualité

Moyen de transport

Départ le à h lieu

Retour prévu le à h lieu

Fait-le

Signature

Attestation QSport

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM], atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif.

Pour les mineurs :

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM],

en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM],

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.

INFORMATION

LUTTE ANTIDOPAGE

Valable en toutes circonstances

DÉFINITION (loi 99-223 du 23 mars 1999 - article 17)

Il est interdit à toute personne, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :

- d'utiliser des substances et des procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
- de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

La liste des substances et procédés est fixée par la loi.

CONDUITE

Toujours informer son médecin, dentiste, pharmacien ... de sa qualité de sportif

Ne pas consommer de médicaments sans l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien

Ne pas consommer de médicaments hors de leur emballage d'origine, quelle que soit la personne qui les propose Un médicament peut être autorisé sous une forme et interdit sous une autre ou en association avec d'autres spécialités pharmaceutiques

Ne pas faire usage de stupéfiants

Etre très vigilant sur les compléments alimentaires et préparations nutritionnelles, même à base de plantes. Se conformer aux « règles de bonne pratique sportive » : suivi médical, récupération, alimentation ... En cas de doute se reporter à la liste des substances interdites (arrêté du 20-04-04 cette liste est mise à jour régulièrement) ou consulter un spécialiste.

LA PRISE DE MÉDICAMENTS (voir arrêté du 20-04-04)

Les médicaments sont classés en 3 catégories :

1 - Ceux ne figurant pas sur la liste des produits dopants = pas de restriction d'usage

 Ceux figurant sur la liste des produits dopants :

2 - Si incompatibilité avec la pratique sportive = arrêt total de l'activité

3 - Si compatibilité avec la pratique sportive = fournir un dossier médical (voir ci-dessous)

En cas de traitement :

1 - Établir un dossier médical comprenant :

- l'ordonnance



- un justificatif détaillé du médecin traitant (diagnostic, durée du traitement, demande antérieure ...)
- les résultats des tests et l'avis du pneumologue, en cas de pathologie pulmonaire.

2 - Envoyer ce dossier par lettre recommandée en 2 exemplaires :

- dont un au responsable de la commission fédérale médicale

Dr André MONROCHE FF SAVATE et da 49, rue du Fbg Poissonnière 75009 PARIS

TROUVER L'INFORMATION

0 800 15 2000 Téléphone : Informer / Prévenir / Aider / Orienter - Gratuit / Anonyme / Confidentiel jeunesse-sports.gouv.fr

santesport.gouv.fr sites du ministère de la jeunesse, des sports et de la V.A. : liste des substances et procédés, contrôles, règles de bonne pratique, textes de loi ...

www.legifrance.gouv.fr loi 99-223 du 23 mars 1999

Arrêtés du 20-04-04 et du 16-08-04

Code de la santé publique livre VI

Agence Française de Lutte contre le Dopage <https://www.afld.fr/actualites.php>

A M L D Antennes Médicales de Prévention et de Lutte contre le Dopage

Une par région dans les hôpitaux publics – soin et prise en charge des sportifs ayant recours aux pratiques dopantes (consultation médicale anonyme et gratuite des sportifs)

RECQUIGNIES (Hauts de France)

